

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1983)  
**Heft:** 675

**Artikel:** Bonnes nouvelles : le charme discret des comptes bancaires  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1024830>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LEX FURGLER

## Un placement en béton

*Débat au Conseil national sur la nouvelle loi qui doit limiter l'acquisition d'immeubles par les étrangers non résidents.*

*Faut-il admettre l'achat d'immeubles à caractère social par des étrangers? Une question parmi d'autres. Selon le droit actuel, c'est chose possible. Le socialiste vaudois Victor Ruffy s'étonne: Genève, qui revendique bruyamment cette possibilité, n'en a jamais prouvé le besoin de manière convaincante. Pas de données chiffrées, notamment. Un des pays parmi les plus riches du monde a-t-il vraiment besoin de capitaux étrangers pour résoudre ses problèmes de logement?*

*La réponse imparable vient du libéral Coutau: la population genevoise comprend 30% d'étrangers; dès lors, il est logique d'attirer de l'argent étranger dans le secteur immobilier... En suivant le raisonnement du secrétaire romand de la très patronale Société pour le développement de l'économie suisse (Sdes), pourquoi ne pas organiser une quête en Italie et en Espagne en faveur des écoles genevoises et solliciter de l'Unesco une aide pour les théâtres de la cité de Calvin? Qui veut verser son obole pour les hôpitaux genevois, acheter une action de l'autoroute de contournement, un bon placement, en béton?*

*Au National, non seulement le ridicule ne tue pas, mais il convainc. Les investisseurs étrangers pourront, comme aujourd'hui, apporter leur pierre à l'édifice social helvétique.*

## LE CONSEIL FÉDÉRAL AU PIED DU MUR

### Energie: assez de bricole!

Il faut revenir, encore et toujours, à l'énergie, un domaine capital dont la maîtrise déterminera l'avenir des sociétés. Seules s'en sortiront celles qui sauront minimiser leurs besoins. A ce chapitre, l'évolution actuelle du prix du pétrole ne peut faire qu'illusion.

Le «non» du 27 février dernier à l'article constitutionnel est un coup dur. Mais la résignation n'est pas encore de mise. Le Conseil fédéral dispose encore d'atouts importants. A lui de les jouer au bon moment.

L'article constitutionnel rejeté n'était qu'une solution parmi d'autres, et probablement pas la meilleure. Vague et mou, il n'a servi qu'à effrayer les adversaires de l'Etat central et à décevoir les partisans d'une politique claire et décidée.

Reste l'initiative populaire déposée par les écolo-

gistes. Le Conseil fédéral peut s'abstenir de lui opposer un contre-projet, mais il sera difficile de la faire accepter par le peuple et par les cantons; et un deuxième échec en matière énergétique en un si court laps de temps aurait des effets paralysants. Proposer un contre-projet n'arrangerait rien non plus: le double échec serait garanti.

Le Conseil fédéral a mieux à faire. Il a commandé voilà bientôt dix ans une conception globale de l'énergie. Qu'en a-t-il fait? Un projet d'article constitutionnel rachitique et une décision malheureuse sur Kaiseraugst. Tout cela, c'est de la bricole, pas une conception globale de l'énergie!

En fait, le rapport de la commission Kohn est assez substantiel pour y trouver les éléments d'une politique digne de ce nom. Il suffit que le gouvernement se décide à parler, qu'il prenne position une bonne fois: quelle est son appréciation de la situation? quels objectifs propose-t-il d'atteindre, et dans quels délais? quels sont les mesures à prendre et les moyens à mettre en œuvre? Les réponses à ces questions devraient faire l'objet très rapidement

d'un rapport au Parlement. Le sujet est aussi urgent que la situation conjoncturelle: en matière énergétique, l'an 2000 se décide aujourd'hui. Léo Schlumpf, qu'on dit hésitant et tatillon, a là une belle occasion de faire mentir sa réputation. Et si les idées manquent au conseiller fédéral de l'Union démocratique du centre, en voici quelques-unes, applicables très vite, et sans consulter les producteurs d'énergie, incomptents dans ce domaine — on ne demande pas à des vendeurs comment minimiser leur chiffre d'affaires!

Recherche. La Confédération est compétente. Il ne tient qu'à elle de renverser la vapeur et de pousser enfin les énergies renouvelables et les économies au détriment de la vache sacrée nucléaire.

Normes de consommation pour les véhicules et les appareils. Avec la loi sur la circulation routière et la protection des consommateurs, il y a largement de quoi bien faire...

Normes de rendement pour le chauffage, isolation thermique des bâtiments: ces chapitres cruciaux peuvent trouver place dans la loi sur la protection de l'environnement.

Un langage clair, des objectifs précis, des mesures concrètes, voilà ce qui peut convaincre le Parlement et les citoyens. Encore faut-il que le Conseil fédéral soit lui-même convaincu de l'importance et de l'urgence du problème. Pour l'heure, on est en droit d'en douter, à voir ses atermoiements et la manière dont il s'empêtre dans l'affaire de Kaiseraugst. Mais il est encore temps.

## BONNES NOUVELLES

### Le charme discret des comptes bancaires

Par l'effet d'une coïncidence annuellement calculée, le bon peuple ébahi vient de prendre connaissance coup sur coup des résultats des cinq plus grandes banques de Suisse (UBS, SBS, CS, BPS, Leu). D'une conférence de presse à l'autre, ce ne furent que satisfactions (contenues, bien sûr),

triomphes (modestes) et autres bulletins de victoires (tout empreints de sobriété, comme il convient).

Inutile de rêver: la réserve affichée par les banquiers n'était pas forcément signe de décence vis-à-vis des victimes de la crise, encore moins de solidarité du tertiaire financier et florissant à l'égard du secondaire industriel et décadent. Non, tout simplement, dans la banque on ne se réjouit pas, on sourit discrètement en attendant le prochain renversement de tendance, dont on s'accommodera d'ailleurs en temps voulu.

Or donc, pour l'heure, tout va (encore) bien. L'exercice 1982 restera même dans les annales comme l'un des plus profitables: solde des intérêts partout positif, produit brut partout en hausse (+ 17% à + 20%), cash-flow multiplié par 1,3 (UBS, SBS, Leu), par 1,4 (CS), voire par 1,9 (BPS). Au total, les cinq grandes banques ont réalisé un bénéfice brut de 2,4 milliards (dont 2,2 milliards pour les trois grandes), et versé aux amortissements et provisions pas moins de la moitié de ces montants — de quoi s'offrir une affaire de Chiasso tous les deux ou trois ans.

Quant au bénéfice net des trois grandes, de l'ordre de 1,1 milliard de francs, il a égalé le déficit budgétaire — mais finalement non atteint — de la Confédération pour la même année 1982. On relève que le bénéfice brut du seul Crédit Suisse égalait l'an dernier les recettes encaissées en 1981 par les cantons de Neuchâtel et du Jura.

La cause de tous ces bons résultats bancaires, auxquels ceux des compagnies d'assurance n'auront sans doute pas grand-chose à envier? Principalement l'évolution des taux d'intérêt. L'écart s'est encore creusé l'an dernier entre les intérêts passifs, versés aux épargnantes, et les intérêts actifs, encaissés par les banques auprès de leurs emprunteurs, hypothécaires et autres. Le solde du compte des intérêts (créditeurs/débiteurs), qui était encore négatif au Crédit Suisse en 1981, s'est partout sensiblement amélioré l'an dernier, de même que par exemple le produit des titres.

Tout cela a quelque chose de surréaliste en période de difficultés conjoncturelles — pour ne rien dire des problèmes liés à l'endettement international. Il est vrai que les accords de conversion récemment passés avec plusieurs gros débiteurs latino-américains (Mexique, Argentine, Bolivie, Brésil, Equateur et Nicaragua) n'immobilisent que 1,1% des engagements de l'UBS à l'étranger (1,3% à la SBS).

Quant aux fameux avoirs fiduciaires, dont les intérêts vont donc continuer d'échapper à toute imposition anticipée, ils semblent amorcer une diminution: de 22,1 à 18,0 milliards à l'UBS (- 18,2%), de 17,2 à 17,0 milliards au Crédit Suisse (- 1,2%), de 2,45 à 2,2 milliards à la BPS (- 10,2%). Le mouvement reste à la hausse à la SBS (de 14,6 à 15 milliards, + 2,5%), et se stabilise dans l'ensemble aux alentours de 200 milliards selon la Banque Nationale Suisse. Preuve administrée donc, si nécessaire, de la véritable motivation des auteurs de placements fiduciaires: elle tient au taux d'inté-

## MÉMOIRE

### Pitié pour la place financière suisse!

*Les grandes banques suisses à l'heure du bilan 1982: c'est l'occasion de revenir brièvement sur ces débats parlementaires qui viennent d'aboutir à l'enterrement du projet du Conseil fédéral sur l'imposition des intérêts des avoirs fiduciaires. Toile de fond: les lamentations sur la vulnérabilité du secteur bancaire dans notre pays. Un exemple parmi d'autres: le morceau d'anthologie produit par la Société pour le développement de l'économie suisse (Sdes), après la décision du National, morceau beaucoup plus savoureux encore à la lecture des prodigieux bénéfices qui viennent d'être publiés.*

*Si la Sdesalue donc (bulletin du 8 février dernier) le refus des députés, c'est «en raison de considérations objectives». Et tout y passe, de la capacité*

réel et, tout à fait subsidiairement, au traitement fiscal de ce type de placements à terme!

Enfin, on ne saurait conclure ces quelques notes sur les affaires bancaires de l'année écoulée sans mentionner les enrichissements prévus au niveau des conseils d'administration: comme prévu, le Crédit Suisse accueillera l'ancien conseiller fédéral Honegger (la relève radicale de N. Celio est donc assurée) dans son conseil, qui siégera désormais sous la nouvelle présidence de Rainer E. Gut, jusqu'ici président de la direction générale. Quant au conseil d'administration de l'UBS, il comptera deux Romands de plus: Henri André, PDG de la quatrième génération de la maison du même nom, et Charles Robert Firmenich, de l'entreprise familiale genevoise.

Rendez-vous aux assemblées générales d'avril: les actionnaires approuveront bien sûr les bons résultats enregistrés, et se contenteront de dividendes en faible reprise (CS + BPS), ou carrément inchangés (UBS + SBS, qui augmenteront toutes deux leur capital en cours d'année).

*concurrentielle des banques suisses face à l'étranger au chantage sous-jacent aux opérations de sauvetage d'entreprises en difficultés, pour lesquelles l'oxygène bancaire est indispensable. Pour mémoire, donc: «Il ne fait pas de doute que la proposition du Conseil fédéral aurait affaibli la place financière suisse dans la concurrence avec l'étranger qui se fait de plus en plus agressive et qu'elle aurait favorisé le départ des avoirs fiduciaires vers des lieux plus cléments, étant donné que les auteurs de ces opérations sont des investisseurs institutionnels extrêmement mobiles. En outre, l'introduction d'un impôt anticipé sur les avoirs fiduciaires aurait été contraire aux principes de droit fiscal généralement admis. Il apparaît comme très incongru de prendre des mesures propres à mettre en cause la capacité bénéficiaire des banques, alors que l'on attend d'elles entre autres qu'elles apportent un soutien accru aux entreprises en difficultés et qu'elles offrent de plus en plus de capital-risque.» Cqfd.*